

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 660

29 mars 2010

SOMMAIRE

ACMO S.à r.l.	31647	Lux Servigel	31642
Bip Company	31672	Marani S.à r.l.	31664
BlackDog S.à.r.l.	31645	Maurabia S.à r.l.	31650
Car Services Benelux S.à r.l.	31649	MSAM S.à r.l.	31652
Casa Lagoa S.à r.l.	31651	MSAM S.à r.l.	31652
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l.	31652	Old Tower S.A.	31646
Coditel S.à.r.l.	31680	Opera S. à r. l.	31651
Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l.	31647	PACO LUX Sàrl	31642
Credo S.A.	31664	Patrilux S.A.	31646
Diederich & Sinner S.à r.l.	31646	Prod S.A.	31642
EBATI, Société Immobilière	31645	Prod S.A.	31642
Exclusive Group S.A.	31651	ProLogis France XXXIX S.à r.l.	31663
Falbala S.A.	31648	ProLogis Netherlands XII S.à.r.l.	31643
Falbala S.A., SPF	31648	Puratos Luxembourg	31645
Fraser Liquidity Luxembourg Branch	31648	Quarry S.A.	31649
Future Pipe Industries S. à r.l.	31680	Resource Revision s.à r.l.	31663
GPKeystone Holding S.à.r.l.	31652	S.C. Management (Luxembourg) S.A.	31663
GS International Holdings S.à.r.l.	31651	Soluxmark	31649
Guardy Assets Network SA	31654	Star Cup S. à r.l.	31653
Hardman Investments S. à r.l.	31655	Ténérife Immobilière S.A.	31671
Integrated Computer Logics International s.à r.l.	31647	Tenframe S.A.	31645
KKR Columba One S.à r.l.	31634	The Innovation Management S.à r.l.	31647
Kosmo Communication S.à r.l.	31654	Transocean Properties S.A.	31649
La Maison du Riz S.à.r.l.	31642	Transport Discount Luxembourg Sàrl ...	31649
Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l.	31646	USG Financial Forces S.A.	31648
Luxba 2000 S.A.	31654	V.I. Kids S.à r.l.	31671

KKR Columba One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.436.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the tenth day of February,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

KKR Columba Limited, an exempted limited liability company existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and which is registered with the Registrar under number 236845 (the "Appearing Party").

The Appearing Party was represented by Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 10 February 2010.

The proxy form, signed *ne varietur* by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "KKR Columba One S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to

a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber Shares

KKR Columba Limited 12,500 Shares

Total 12,500 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name KKR Columba One S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

General Meeting of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1.- Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

- Mr Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The registered office of the Company is at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros. The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, these notarial deed was prepared in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Person, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

KKR Columba Limited, une exempted limited liability company existant selon le droit des Iles Caymans dont le siège social est établi à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et immatriculée au Registrar sous le numéro 236845 (la "Partie Comparante").

La Partie Comparante est représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration du 10 février 2010. La procuration, signée "ne varietur" par la Partie Comparante et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire:

Statuts

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KKR Columba One S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

Souscription et libération du capital social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
KKR Columba Limited	12.500 Parts Sociales
	<hr/>
Total	12.500 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel le reconnaît expressément.

Constitution de la Société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination KKR Columba One S.à r.l., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Assemblée Générale de la Société

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

- 1.- Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, demeurant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, demeurant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le siège social de la Société est établi à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille trois cents Euro.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6759. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030499/430.

(100028167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Lux Servigel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.613.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030603/10.

(100027831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

La Maison du Riz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 48, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 67.272.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030604/10.

(100028244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Prod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.344.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010030601/10.

(100027884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Prod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.344.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010030600/10.

(100027883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

PACO LUX Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 146.815.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030599/10.

(100028109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

ProLogis Netherlands XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.897.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance S.à r.l., a private limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 70.892, by virtue of a proxy given on 23 December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Netherlands XII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 10, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 576 of July 27, 1999 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Frank Baden, prenamed, dated January 9, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of September 7, 2001;

- that the share capital of the Company is fixed at two million eight hundred thousand Euros (EUR 2,800,000.-) represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.892,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Netherlands XII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 27 juillet 1999 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés conformément à un acte de Maître Frank Baden, précité en date du 9 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 7 septembre 2001;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 23 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57209. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029888/106.

(100027585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

BlackDog S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 25, rue du Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 121.793.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010029575/15.

(100026399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Tenframe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.624.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TENFRAME S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: TENFRAME S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010029576/15.

(100026704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Puratos Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 26.376.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl

32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem

Signature

Référence de publication: 2010029563/12.

(100026345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

EBATI, Société Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 16, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 7.713.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl

32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem

Signature

Référence de publication: 2010029564/12.

(100026343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Patrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 30.409.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PATRILUX S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: PATRILUX S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029583/15.

(100026879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Old Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 134.256.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société OLD TOWER S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: OLD TOWER S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029586/15.

(100026860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Diederich & Sinner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 21.748.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl

32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem

Signature

Référence de publication: 2010029565/12.

(100026340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Lavage Savoldelli - Réiserbann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 102.900.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl

32A, rue Meckenheck, L-3321 Berchem

Signature

Référence de publication: 2010029566/12.

(100026339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ACMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.857.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 29 janvier 2010

L'Associé unique de ACMO S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Vincent Bouffieux de sa fonction de Gérant B et ce avec effet au 29 janvier 2010;
- de nommer Amiirah Romjhon, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant B avec effet au 29 janvier 2010, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 22 février 2010.

Saphia Boudjani
Gérante B

Référence de publication: 2010031150/15.

(100027944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

The Innovation Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 135.765.

—
Est noté que M. Rolf Caspers a démissionné en tant que gérant de la société The Innovation Management S.à r.l, numéro R.C.S. B135.765, avec effet au 23 novembre 2009.

Est noté que Mme Heike Kubica a démissionné en tant que gérant de la société The Innovation Management S.à r.l, numéro R.C.S. B135.765, avec effet au 23 novembre 2009.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour extrait conforme
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010031140/15.

(100028357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 26, rue de Gostingen.
R.C.S. Luxembourg B 147.137.

—
La Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l, déclare par la présente qu'à notre assemblée générale extraordinaire du 23 février 2010 a été décidé que Monsieur Weiler Mike ne sera plus gérant technique à partir du 23/02/2010.

Madame Alberty Victorine (adresse: 12, rue du Bois L-5513 Remich) sera la nouvelle gérante technique. Son mandat est indéterminé et débute le 23/02/2010.

Canach, le 23 Février 2010.

Girao Emilia / Rosas Das Neves Ana.

Référence de publication: 2010030860/12.

(100028169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Integrated Computer Logics International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.
R.C.S. Luxembourg B 37.137.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 24 février 2010

Première et unique résolution:

L'assemblée décide changer le siège social en L-1128 Luxembourg 28-30, Val St. André

Luxembourg, le 24 février 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010031072/12.

(100027812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Falbala S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Falbala S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.528.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 décembre 2009.

Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2010029272/14.

(100026377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

USG Financial Forces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 44.107.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 16 février 2010 que Monsieur Walter Beyers, né le 9 juin 1960 à Merksem (Belgique), demeurant à B-2600 Berchem, 11, Frans Bironlaan, et USG People N.V., une société anonyme de droit néerlandais, ayant son siège social à 1314SK Almere (Pay-Bas), 125, Landdrostsdreef, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem- et Flevoland sous le numéro 39066013, qui élit Monsieur Rob Zandbergen, né le 28 novembre 1958 à Leiden (Pays-Bas), demeurant à 4814NJ Breda (Pays-Bas), 15, Heilaarpark, comme son représentant permanent, ont été nommés en tant qu'administrateurs de la Société.

Les administrateurs sont nommés avec effet au 20 octobre 2009 et pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010030849/20.

(100028085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Fraser Liquidity Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 119.819.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

1. Par résolution de son actionnaire unique West Fraser Hungary Holdings Limited, la société Fraser Liquidity Management Hungary Limited Liability Company (« La Société »), est mise en liquidation en date du 1^{er} juillet 2009.

Par la même résolution, il est acté que le mandat de gérant de Rodger Murray Hutchinson, Martti Heikki, Tapani Solin, Márta Neumann et Attila Varga prennent fin en date du 1^{er} juillet 2009.

Dr. Judit Cholnoky, avec adresse au 38, Hunyadi u., 1025 Budapest, Hongrie, a été nommée liquidateur de Fraser Liquidity Management Hungary Limited Liability Company. En tant que liquidateur, elle peut, par sa signature unique, représenter et engager La Société à partir de la date de la mise en liquidation.

2. La liquidation de la société Fraser Liquidity Management Hungary Limited Liability Company, décidée par résolution de son actionnaire unique West Fraser Hungary Holdings Limited le 1^{er} juillet 2009, a été clôturée par résolution du liquidateur, Dr. Judit Cholnoky, en date date du 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030831/20.

(100027792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Soluxmark, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.811.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030639/10.

(100028027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Car Services Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2010030628/11.

(100028260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Transocean Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 14.845.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010029747/11.

(100026680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Transport Discount Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 123.877.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
Signature

Référence de publication: 2010029750/11.

(100026956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Quarry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 20.388.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010029751/11.

(100026679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Maurabia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.937.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil dix, le onze février.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bertarelli S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, à L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143 028;

dûment représentée par Mlle Frédérique Davister, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 24 mars 2009, qui est restée annexée et enregistrée avec le précédent acte, ci-dessous référencé, signé par devant Maître Martine Schaeffer, en date du 9 avril 2009, Numéro 611/2009 de son répertoire.

Copie de la prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante étant l'unique associé de Maurabia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, à L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 142 937, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 novembre 2008, numéro 2865. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mai 2009, numéro 943 (ci-après la "Société"), enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 14 avril 2009, avec les relations suivantes: LAC/2009/14332 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 24 avril 2009 et portant la référence L090058944.

La comparante, représentant l'entière du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Attendu que la comparante est apparue devant le notaire Martine Schaeffer le 9 avril 2009, afin, entre autres, d'adopter une version anglaise des statuts de la Société.

Cependant, le procès-verbal de l'assemblée a enregistré de façon erronée la traduction anglaise du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts.

En conséquence, le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société devra être lu comme suit:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2010. LAC/2010/7598. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010030762/50.

(100027973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Exclusive Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.105.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de EXCLUSIVE GROUP S.A. - RC B 130.105 - chemin des Douaniers - 14 à L-9647 DONCOLS, et ce à partir du 22 février 2009.

Rombach, le 22 février 2010.
La Fiduciaire Sofirom Sàrl
Route de Bigonville, 18, L-8832 Rombach-Martelange
Nadia HARDY

Référence de publication: 2010031082/12.

(100028172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Opera S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.953.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 22 février 2010

- Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010031079/12.

(100027845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Casa Lagoa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 98.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} février 2010

L'Assemblée nomme à dater du 1^{er} février 2010, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant technique pour la branche "coiffure", Monsieur PORCHER Frank, coiffeur, né à Differdange le 15 avril 1958 demeurant à L-9189 Vichten, 11, Rue de Michelbouch.

Monsieur PORCHER Frank peut engager la société pour toute obligation concernant la branche "coiffure" par sa seule signature jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1 250.00€); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de Madame Maria RAMOS DOS SANTOS et de Monsieur Frank PORCHER est nécessaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CASA LAGOA S. à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030856/20.

(100028111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

GS International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029769/10.

(100026185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010029663/13.

(100026484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

MSAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.610.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

MSAM S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010029443/15.

(100026238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

MSAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.610.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

MSAM S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010029444/15.

(100026237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

GPKeystone Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.682.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029411/10.

(100026229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Star Cup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.882.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil dix, le onze février.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bertarelli SCA, une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, à L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143 028;

dûment représentée par Mlle Frédérique Davister, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 24 mars 2009, qui est restée annexée et enregistrée avec le précédent acte, ci-dessous référencé, signé par devant Maître Martine Schaeffer, en date du 9 avril 2009, Numéro 612/2009 de son répertoire.

Copie de la prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante étant l'unique associé de Star Cup S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, à L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138 882, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 juin 2008, numéro 1505. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 avril 2009, numéro 910 (ci-après la "Société"), enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 14 avril 2009, avec les relations suivantes: LAC/2009/14333 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 21 avril 2009 et portant la référence L090056688.

La comparante, représentant l'entière du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Attendu que la comparante est apparue devant le notaire Martine Schaeffer le 9 avril 2009, afin, entre autres, d'adopter une version anglaise des statuts de la Société.

Cependant, le procès-verbal de l'assemblée a enregistré de façon erronée la traduction anglaise du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts.

En conséquence, le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société devra être lu comme suit:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2010. LAC/2010/7599. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010030760/50.

(100027992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Guardy Assets Network SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.435.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire respectivement de Conseil d'Administration du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 21 janvier 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C. le 26 janvier 2010, EAC/2010/1040 à 12€ que

a) David DECORMEILLE, directeur de société, né le 20 janvier 1970 à Montargis/Loiret (France), demeurant à F-18190 Châteauneuf-sur-Cher, 39, rue de Navreau a démissionné de ses fonctions d'administrateur respectivement administrateur-délégué.

b) Denis DELHOUME, vendeur, né à Bègles/Gironde (France), le 28 mars 1969, demeurant à F-33140 Villenave D'Omon, 2, rue Thiers, Résidence Parc de Chambéry, Bâtiment d'Entrée 1, Appartement 2, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

c) les mandats d'administrateurs de Stéphane CLEMENCE, administrateur de société, né à Le Petit Quevilly/Seine Maritime (France), le 21 avril 1958, demeurant à F-76100 Rouen, 113, avenue des Martyrs de la Résistance et de Rémi MONREAL, gérant de société, né à Paris 15^{ème} (France), le 30 décembre 1953, demeurant à F-94170 Le Perreux sur Marne, 49, avenue du Maréchal Joffre ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Jean GREFF, expert-comptable, né le 19 août 1957 à Forbach (France), demeurant à F-67100 Strasbourg, 28, rue du Neufeld, ont été prorogés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

d) Stéphane CLEMENCE, administrateur de société, né à Le Petit Quevilly/Seine Maritime (France), le 21 avril 1958, demeurant à F-76100 Rouen, 113, avenue des Martyrs de la Résistance a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015 avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 FEV. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010030765/30.

(100027957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Kosmo Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 116.621.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010030605/12.

(100028028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Luxba 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.879.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030602/12.

(100028270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Hardman Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.382.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of February,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hardman Properties JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, Juriste, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Hardman Investments S. à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand-Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-) represented by one hundred twenty (120) shares of class A, with a par value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each (the "A Shares" and any holder of A Share(s) shall be referred to as a "A Partner") and one hundred twenty (120) shares of class B, with a par value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each (the "B Shares" and any holder of B Share(s) shall be referred to as a "B Partner").

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the A Shares and/or to the B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "partners" of the Company. The A Partners and the B Partners are hereinafter collectively referred to as the "Partners".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. either creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least one manager of class A (the "A Manager") and one manager of class B (the "B Manager"), who need not be partners.

The A Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the A Partners and the B Manager shall be elected from a list of candidates proposed by the general meeting of partners. The list of candidates proposed by each class of Partners shall be determined by a simple majority vote of the Partners of that class of shares. The manager(s) is (are) appointed by the sole Partner, or as the case may be, the Partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Manager(s) and/or the B Manager(s), depending on the context and as applicable.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any A Manager except for any Major Decision (as defined below), for which it shall only be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to any manager, officer, or other agent, partner or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

Any decision on any of the following matters shall constitute major decisions (each a "Major Decision"):

- any proceeding (except for a voluntary liquidation) seeking administration (whether out of court or otherwise), reorganisation, readjustment or other relief under any bankruptcy, insolvency or similar law in relation to the Company or any of its direct or indirect subsidiary(ies) (each a "Subsidiary"), or the consent by the Company or any Subsidiary to a decree or order for relief or any filing of a petition, application or document under such law or to the appointment of a trustee, receiver, administrator (whether out of court or otherwise) or liquidator;
- the acquisition, the refinancing or the disposal of the real estate asset located at 3, Hardman Street, Manchester, UK, which is to be acquired indirectly by a Subsidiary (the "Asset");
- any work to be realized on the Asset which would require additional funding from the Company;
- the letting of any space within the Asset which would represent more than thirty percent (30%) of the total lettable area of the Asset;
- the decision to sell or liquidate any Subsidiary.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A Manager and one B Manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, except for any Major Decision, which will require the approval of at least one A Manager and one B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each Partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

The quorum at each general meeting of Partners shall be duly authorised representatives of Partners holding, in aggregate, not less than 50% in number of the Shares, provided that at least one A Partner and one B Partner are present or represented at that meeting and the notice of meeting shall set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed (unless the Partners agree otherwise).

Art. 19. The general meeting of Partners is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation. Save a higher majority as provided herein for the Partners' Major Decisions, collective decisions are only validly taken in so far as they are (i) adopted by Partners owning more than half of the share capital and (ii) adopted by at least one A Partner.

The Partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of Partners, (ii) representing three quarters of the share capital at least, including (iii) the approval of at least one A Partner.

In addition to the majority requirement of these articles of incorporation and subject to and in accordance with applicable law, the following decisions require the approval of at least one A Partner and one B Partner (the "Partners' Major Decisions"):

- the approval of the Company's statutory accounts;
- any proposal to wind up the Company or other proceeding seeking liquidation;
- changing the issued share capital of the Company; and
- approving the sale of the entire issued share capital of the Company to a third party;
- the Company declaring or paying any dividend or distribution.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The one hundred and twenty (120) A shares and one hundred and twenty (120) B shares have been subscribed by Hardman Properties JV S.a r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010. EXPENSES

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 13,734.40 (exchange rate (median price) on February 2, 2010: GBP 1.- = EUR 1.14453).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Franck RUI MY, Director, born on February 6, 1971, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 1, Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom, is appointed as A Manager, and
 - Mr. Geoffroy t'Serstevens, Juriste, born on November 2, 1980, in Namur, Belgium, residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour de février,

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Hardman Properties JV S.à r.L, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente, pour son propre compte, de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en particulier à propos de biens immobiliers, rendre des services de nature administrative, technique, financière, économique ou de gestion, à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Hardman Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) représentée par cent vingt (120) parts sociales de classe A, d'une valeur de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune (les "Parts A" et tout détenteur de Part(s) A sera défini comme un "Associé A") et cent vingt (120) parts sociales de classe B, d'une valeur de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune (les "Parts B" et tout détenteur de Part(s) B sera défini comme un "Associé B").

Toute référence faite ci-après aux "parts" doit être interprétée comme une référence aux Parts A et / ou aux Parts B, selon le contexte et le cas échéant. La même règle s'applique à toute référence faite ci-après aux "associés" de la Société. Les Associés A et les Associés B sont dénommés collectivement ci-après les "Associés".

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A (le "Gérant A") et un gérant de classe B (le "Gérant B"), qui ne sont pas nécessairement associés.

Le Gérant A doit être élu sur une liste de candidats proposés par les Partenaires A et le Gérant B doit être élu sur une liste de candidats proposés par l'assemblée générale des associés. La liste des candidats proposés par chaque classe d'Associés sera déterminée par un vote à la majorité simple des Associés de cette classe de parts. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par le seul Associé, ou selon le cas, les Associés, qui fixent la durée de son / leur mandat. Il(ils) peut (peuvent) être librement révoqué(s) à tout moment par l'Associé unique, ou selon le cas, les Associés.

Toute référence faite ci-après aux "gérants" doivent être interprétée comme une référence au Gérant(s) A et / ou aux Gérant(s) B, selon le contexte et le cas échéant.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un Gérant A à l'exception de toute décision majeure (telle que définie ci-dessous), pour laquelle elle ne peut être engagée que par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion peut être déléguée à tout gérant, représentant ou autre agent, associé ou non, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, révocation et attributions sont déterminées par une résolution du conseil de gérance.

Toute décision relative à l'une des matières suivantes constituent des décisions majeures (chacune étant une "Décision Majeure"):

- Toute procédure (à l'exception d'une liquidation volontaire) visant à rechercher l'administration (que ce soit à l'amiable ou autre), à la réorganisation, au de réajustement ou à la prise d'autres mesures en vertu de toute procédure de faillite, d'insolvabilité ou de toute loi similaire par rapport à la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes (chacune une "Filiale"), ou au consentement par la Société ou une Filiale à un décret ou une ordonnance de redressement ou de tout dépôt d'une requête, une demande ou un document en vertu d'une telle loi ou à la nomination d'un curateur (trustee), d'un séquestre, d'un administrateur (que ce soit à l'amiable ou autre) ou d'un liquidateur;

- L'acquisition, le refinancement ou la cession de l'actif immobilier situé au 3, Hardman Street, Manchester, Royaume-Uni, qui sera acquis indirectement par une Filiale (les "Actifs");

- Tout travail à réaliser sur l'actif qui nécessiterait un financement supplémentaire de la part de la Société;

- La location d'un espace au sein de l'Actif qui représenterait plus de trente pour cent (30%) de la superficie locative totale de l'Actif;
- La décision de vendre ou de liquider une Filiale.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, y compris au moins un Gérant A et un Gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, à l'exception de toute Décision Majeure, qui nécessitera l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Le quorum à chaque assemblée générale des Associés sera constitué de représentants d'Associés dûment mandatés détenant au total au moins de 50% en nombre de Parts, à condition qu'au moins un Associé A et un Associé B soient présents ou représentés à cette réunion et que l'avis de convocation indique un ordre du jour identifiant de façon raisonnablement détaillée les questions devant être discutées (sauf si les Associés en conviennent autrement).

Art. 19. L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont réservés expressément par la loi et par les présents statuts. A l'exception d'une majorité plus élevée telle que prévue aux présentes pour les Décisions Majeures des Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont (i) adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social et (ii) adoptées par au moins un Associé A.

Les Associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées (i) à la majorité des associés, (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, y compris (iii) l'approbation d'au moins un Associé A.

En plus de l'exigence d'une majorité de ces statuts et sous réserve et sujet à et en conformité avec le droit applicable, les décisions suivantes requièrent l'approbation d'au moins un Associé A et un Associé B (les "Décisions Majeures des Associés"):

- L'approbation des comptes statutaires de la Société;
- Toute proposition visant à liquider la société ou autre procédure de liquidation;
- Changement du capital social émis de la Société; et
- Approbation de la vente de la totalité du capital social émis de la Société à un tiers;
- La Société déclarant ou versant tout dividende ou distribution.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cent vingt (120) parts sociales de classe A et les cent vingt (120) parts sociales de classe B ont été souscrites par Hardman Properties JV S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 13.734.40 (taux de change (median price) du 2 février 2010: GBP 1,- = EUR 1,14453).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Franck RUIMY, Directeur, né le 6 février 1971, à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, est nommé en qualité de Gérant A, et

- Mr Geoffroy t'Serstevens, Juriste, né le 2 novembre 1980, à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de gérant B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5592. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010029969/449.

(100027064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

ProLogis France XXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.812.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029314/17.

(100026835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

S.C. Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

Le bilan au 31 JANVIER 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030592/10.

(100028199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Resource Revision s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 67.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030595/10.

(100028326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Credo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 105.200.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 28 janvier 2010

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame Albertine FISCHER de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sophie BATARDY, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg aux fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030863/19.

(100028200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Marani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.406.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

The company KIPLER INC., a company governed by the laws of British Virgin Islands, having its registered office at, c/o Global Corporate Consultants Group (BVI) Inc., Palm Chambers, 197 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Founder").

The Founder is here represented by Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal in Zürich, on 27 January 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Title I.- Name. Registered Office. Purpose. Duration

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company "société à responsabilité limitée" governed by the present Articles and by the relevant laws (the "Company").

The name of the Company is "MARANI S.à r.l."

Art. 2. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager(s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand- Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The Company's purpose is to have, take or acquire participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign legal entities, including without limitation companies and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, shares, rights, patents and licences, and other property (tangible and/or intangible), rights and interest in pro-

perty as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, in such terms and for such consideration as the Company may think fit at its sole and absolute discretion, and in particular for shares or securities of any legal entity; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any legal entity in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

In general, the company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500.- EUR), and is divided into ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) shares without nominal value.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. The shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to an authorisation adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company (the "Special Majority").

In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to an authorisation adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the votes of the surviving shareholders.

In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the Company's shareholders.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Title III. - Management and Supervision

Art. 9. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital (the "Simple Majority"), or, in case of a sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a Simple Majority resolution.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In case a board of managers is formed, the following rules shall apply:

The board of managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers (the "Secretary").

The board of managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the board of managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of managers, except that in his absence the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the board of managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the board of managers.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The resolutions of the manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

Art. 10. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - Shareholders' decisions and Shareholders' meetings

Art. 11. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders' Simple Majority. If that Simple Majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the cast, regardless of the portion of capital represented.

General meetings are convened by the managers.

Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote. Any other amendments to the Articles must be approved by the shareholders' Special Majority.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 12. The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with the Law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office.

Art. 13. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall by Simple Majority resolution in their sole and absolute discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

Title VI. - Winding up and Liquidation

Art. 14. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 15. The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed on a pro-rata basis among all shares.

Title VII. - General Dispositions

Art. 16. If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. All matters not governed by the present articles of incorporation shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law.

Particular dispositions

The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the 31st of December 2010.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, all the Company's ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) shares have been subscribed by KIPLER INC., pre-named.

The subscriber has entirely paid up for all his shares in cash so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to one thousand two hundred euros (1.200.-EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1.- The following have been appointed managers for an indefinite period:

- a) Mr Ryan RUDOLPH, attorney-at-law with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-Zurich;
- b) Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg.

2.- The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Petrusse L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

La société KIPLER INC., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est sis à c/o Global Corporate Consultants Group (BVI) Inc., Palm Chambers, 197 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Le Fondateur),

représentée par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich en date du 27 janvier 2010.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives (la "Société").

La dénomination de la Société est "MARANI S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. L'objet de la Société est la détention, la prise ou l'acquisition de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes corporations, y compris et sans limitation des sociétés, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquies par voie de participations, d'apport, de souscription, d'achat, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, actions, droits, brevets et licences et toute autre bien (tangible et/ou intangible), droits et intérêts dans des biens comme bon lui semble et en général les détenir, les gérer, les mettre en valeur, les vendre ou les céder en tout ou en partie, aux conditions et au prix jugé convenable par la Société et à sa discrétion absolue, et en particulier pour des actions ou des valeurs détenues de toute corporation, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute corporation dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Elle pourra acquies, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles par location ou autrement.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR). Il est divisé en CENT MILLE (100.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social ("Majorité Qualifiée").

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

Par ailleurs, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés de la Société.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requies l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La Société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés, prise par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social ("Majorité Simple"), ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique.

La rémunération des gérants peut être fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prises à la Majorité Simple.

Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 10. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la Majorité Simple des associés. Si cette Majorité Simple n'est pas atteinte à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts devront être approuvées par la Majorité Spéciale des associés.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes aux termes de la loi.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement à leur discrétion absolue l'affectation par résolutions de Majorité Simple des associés tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier à la Loi.

Dispositions particulières

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, toutes les cent mille (100.000) parts sociales de la société ont été souscrites par la société KIPLER INC., prénommée.

Le souscripteur a entièrement libéré toutes ses parts par un versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Ryan RUDOLPH, avocat, demeurant professionnellement à 29, Am Schanzengraben, CH-8002 ZURICH;

b) Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2.- Le siège social de la Société est établi à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 9 février 2010. Relation: RED/2010/178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010029947/369.

(100027452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

V.I. Kids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 151.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 09 février 2010

L'Assemblée constate et approuve la démission de Monsieur GONCALVES TEIXEIRA José, indépendant, né à Cidadelha de Jales (Portugal) le 11 février 1977, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 27, Avenue des Bains à dater du 1^{er} mars 2010, de sa fonction de gérant;

Madame DOS SANTOS SECO Elisa, employée privée, née à S Jorge de Arroios Lisboa (Portugal), le 15 février 1984, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 27, Avenue des Bains, est nommée, à dater du 1^{er} mars 2010, gérante de la société;

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

V.I. KIDS S. à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030858/20.

(100028116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2010

- Le siège social de la société est transféré du 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

- La démission de FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 12 février 2010;

- La société ComCo S.A. sise au 11 - 13 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Elle sera chargée de la revue des comptes au 31 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour TENERIFE IMMOBILIERE S.A

Signatures

Référence de publication: 2010030801/17.

(100027770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Bip Company, Société Anonyme.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 151.412.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le dix-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen FENTY MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Panama-City (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de BIP COMPANY (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9 § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement les administrateurs encore en fonctions s'obligent à convoquer, de manière à ce qu'elle soit tenue dans un délai de trente (30) jours suivant la fin du mandat, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à pourvoir au mandat vacant.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique FENTY MANAGEMENT S.A., prédésignée, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - b) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - c) Monsieur Edouard MAIRE, expert-comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

Madame Audrey BALLAND, expert-comptable, née à Tours (France), le 1^{er} avril 1978, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the seventeenth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company FENTY MANAGEMENT S.A., having its registered office at Via Espana and Elvira Mendez Street, Panama-City (Republic of Panama),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabov stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of BIP COMPANY (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.-EUR) represented by hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors.

The bearer shares will be signed by two directors.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 § 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth of June at 11:00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decisions taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, an extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the board of directors within thirty (30) days in order to elect a new director.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder FENTY MANAGEMENT S.A., prenamed, and fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euro (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand two hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following persons have been appointed as directors of the Company:
 - a) Mr. Christophe ANTINORI, lawyer, born in Woippy (France), on 8 September 1971, professionally residing at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - b) Mr. Xavier FABRY, lawyer, born in Metz (France), on 2 August 1977, professionally residing at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - c) Mr. Edouard MAIRE, chartered accountant, born in Rennes (France), on 18 May 1977, residing at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
3. The following has been appointed as statutory auditor of the Company: Mrs. Audrey BALLAND, chartered accountant, born in Tours (France), on 1 April 1978, residing at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.
5. The head office of the Company shall be fixed at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2010. Relation GRE/2010/611. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029925/440.

(100027641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Future Pipe Industries S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.175.

—
EXTRAIT

Le 4^{ème} jour du mois de février, de l'an deux mille dix, l'associé unique de la Société, a décidé de prendre note de:

1) la démission de Dr Omar Ashur, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 28 janvier 2010 conformément à la lettre de démission datée du 4 février 2010; et

2) la démission de M. Saba Zreik en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2010, conformément à la lettre de démission datée du 21 décembre 2009.

L'associé unique de la Société a décidé en outre de nommer, avec effet à la date ci-dessus, les personnes suivantes en tant que gérants B de la Société, pour une durée illimitée:

1) M. Imad Makhzoumi, directeur opérationnel, résidant à Villa 13A, Street 2, Hattan III, The Lakes, Dubai, Emirats Arabes Unis.

2) Mr Matthew Barton, directeur juridique, résidant à Villa 1, Cluster 18, Jumeirah Islands, Dubai, Emirats Arabes Unis.

3) M. Hafiz Shiraz Ladha, directeur financier, résidant à Villa 78, Street 5, Mirador, Arabian Ranches, Dubai, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Future Pipe Industries S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010029630/24.

(100026646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.031.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale des associés tenue le 31 décembre 2009

Les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009:

1. Monsieur Wim De NAEYER né le 23 octobre 1975 à Kortrijk (Belgique), demeurant à B-1160 Oudergem, de Beaulieuiaan, 4/b29; gérant de la Société,

2. Monsieur Cyril DUKIC, né le 7 novembre 1969 à Annaba (Algérie), demeurant à F-67640 LIPSHEIM, 18 rue des Roses; gérant de la Société,

3. KPMG Audit, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103590; réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030854/19.

(100028107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.